

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, à 14 H 05, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni dans les bureaux du Syndicat, 27 rue Waldeck Rousseau à Cholsy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur BENISTI.

Madame PATOUX, Messieurs BEDU et DUCELLIER étaient également présents, Monsieur CHAZOTTES était représenté par Monsieur BEDU, Messieurs LAFON, PANETTA et TMIMI étaient excusés.

Les présents formaient la majorité des membres en exercice et pouvaient délibérer valablement, faute de quorum à la séance du 06 avril 2023, en conformité avec les articles L 2121.15 et 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a ouvert la séance, Monsieur DUCELLIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Délibération B-2023-05 : Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section F n° 41 d'une superficie respective de 311 m², appartenant à Monsieur FOUGERAT de DAVID de LASTOURS et Madame BERNY, au prix de 450 000 € sise 16 avenue du Maréchal Leclerc à BONNEUIL-SUR-MARNE.

Nombre de conseillers en exercice	:	8
Présents à la séance	:	4
Représenté	:	1
Votants	:	5
Blancs et nuls	:	0
Ont voté pour	:	5
Ont voté contre	:	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF 94)**

**DELIBERATION N° B-2023-05
DU BUREAU SYNDICAL**

Séance du 12 avril 2022

OBJET : Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section F n° 41 d'une superficie respective de 311 m², appartenant à Monsieur FOUGERAT de DAVID de LASTOURS et Madame BERNY, au prix de 450 000 € sise 16 avenue du Maréchal Leclerc à BONNEUIL-SUR-MARNE.

LE BUREAU SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles, L211-1 et suivants, R211-1 et suivants et L 300- 1, R 213-14 et 15,

Vu les statuts du SAF 94 et notamment l'article 2 fixant l'objet et les missions du Syndicat,

Vu la délibération du Comité Syndical du SAF 94 en date du 20 novembre 2012, portant sur l'adoption de ses nouvelles modalités de gestion patrimoniale,

Vu la délibération du Comité Syndical du SAF 94 en date du 30 novembre 2018, approuvant le règlement d'intervention du syndicat et ses modèles de conventions d'étude foncière, d'action foncière et de portage foncier,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SAF 94 en date du 22 septembre 2021, constatant l'élection du Président du SAF 94 et de ses deux Vice-présidents,

Vu la délibération du Comité Syndical du SAF 94 en date du 22 septembre 2021, portant sur la définition du champ des délégations confiées au Président,

Vu le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bonneuil-sur-Marne du 29 novembre 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC multi-sites du centre ancien,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bonneuil-sur-Marne du 15 octobre 2009 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC multi-sites du centre ancien,

Vu l'avis du Pole d'Evaluation Domaniale en date du 28 mars 2023,

Considérant que la ZAC multi-sites du centre-ancien de Bonneuil-sur-Marne, créée en 2007 et concédée en 2008 à la société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de Bonneuil-sur-Marne (SEMABO), a pour objet de requalifier le centre-ville de la commune Bonneuil-sur-Marne principalement par la mutation d'îlots d'habitation dégradée et la requalification des espaces publics ;

Considérant que le 15 octobre 2009, le conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC ; que onze îlots opérationnels y ont été définis, pour la réalisation de 50 676 m² de surface de plancher d'habitat, soit environ 650 logements et de 4 010 m² de surface de plancher de commerces, bureaux et activités ; que la commune de Bonneuil-sur-Marne a saisi Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) pour modifier le dossier de réalisation de la ZAC et revoir son périmètre, sans remettre en cause son objet et ses objectifs,

Considérant que plusieurs sites situés le long des voies historiques et structurantes du centre-ville (avenue du Maréchal Leclerc, avenue du Colonel Fabien, rue Estienne d'Orves et avenue de Boissy) sont retenus ; leur mutation étant stratégique pour la requalification du centre-ancien,

Considérant que dès les premières étapes de la création de la ZAC, le SAF 94 a assisté la commune pour la constitution de réserves foncières permettant la réalisation de ces orientations urbaines ; que le périmètre d'intervention foncière qui a été créé en 2006 puis agrandi progressivement a permis d'acquérir et de porter 11 290 m² qui ont été vendus à l'aménageur en 2016,

Considérant que toutefois, l'intervention foncière réalisée sur ce très vaste périmètre (plus de 7 hectares) n'a pas abouti à l'acquisition de toutes les parcelles stratégiques pour le renouvellement du quartier, que deux conventions de portage foncier ont été signées le 4 février 2022 avec le SAF 94 et la SEMABO portant sur l'acquisition par le SAF 94 des biens sis aux n°23-25 (convention de portage OP n°759) et n°26 de l'avenue du Maréchal Leclerc (convention de portage OP n°747),

Considérant que si les orientations et les principes d'aménagement sont restés identiques, le plan du périmètre de la ZAC du centre-ancien évolue, certaines parcelles sont écartées alors que d'autres sont ajoutées au secteur ;

Considérant qu'un nouveau périmètre d'intervention (convention d'action foncière) a été mis en place pour permettre d'achever la maîtrise foncière nécessaire au projet urbain actuel ; que par cette convention, GPSEA et la SEMABO ont chargé le SAF 94 d'assurer la maîtrise foncière totale ou partielle du périmètre de la ZAC du Centre-Ancien ;

Considérant que cette intervention concerne les parcelles faisant partie des îlots 3, 4A1, 4B, 7, 10A et 10 de la ZAC multi sites du Centre Ancien, soit 29 parcelles et une superficie de 7 391 m² ;

Considérant qu'une opportunité d'acquisition amiable portant sur la parcelle cadastrée section F n° 41 d'une superficie totale de 311 m² au prix de 450 000 € s'est offerte au SAF 94 ;

Considérant que cette unité foncière est située dans l'îlot 4B de la ZAC Centre Ancien et que par conséquent qu'il est légitime que le SAF 94 intervienne pour son acquisition,

Sur le rapport n° B-2023-05 au Bureau Syndical.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Décide l'acquisition, à BONNEUIL-SUR-MARNE, de la parcelle cadastrée section F n° 41 d'une superficie respective de 311 m², appartenant à Monsieur FOUGERAT de DAVID de LASTOURS et Madame BERNY, au prix de 450 000 € sise 16 avenue du Maréchal Leclerc à BONNEUIL-SUR-MARNE.

Article 2 : Dit que les crédits correspondants à cette acquisition seront inscrits au budget du SAF 94.

Article 3 : Habilité le Président ou un Vice-président du SAF 94 à parapher et revêtir de sa signature l'acte d'acquisition et tout document relatif à cette acquisition.

Article 4 : Dit que cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor Public, conformément aux dispositions de l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts.

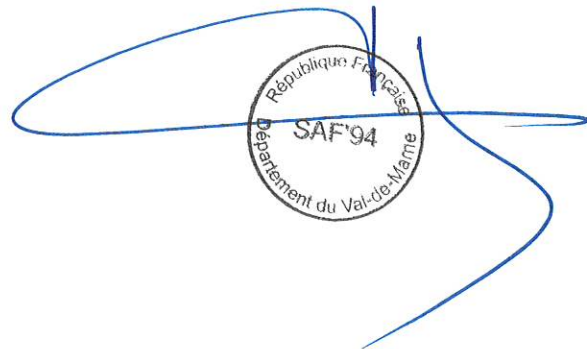
Article 5 : de procéder à la signature de la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, relative à l'acquisition amiable dudit bien, dont la durée de validité s'étendra à 8 ans maximum à compter de la 1^{ère} acquisition en diffus sur ce périmètre soit jusqu'au 4 juillet 2027, ainsi que tous les actes afférents au portage foncier et à la gestion de cette acquisition.

Article 6 : Autorise sa Présidente ou un Vice-président à contracter l'emprunt nécessaire au financement de cette acquisition.

Article 7 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- M. le Président de l'EPT GPSEA,
- La SEMABO
- Monsieur le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

**Le Président,
Jacques Alain BENISTI**



DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, à 14 H 05, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni dans les bureaux du Syndicat, 27 rue Waldeck Rousseau à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur BENISTI.

Madame PATOUX, Messieurs BEDU et DUCCELLIER étaient également présents, Monsieur CHAZOTTES était représenté par Monsieur BEDU, Messieurs LAFON, PANETTA et TMIMI étaient excusés.

Les présents formaient la majorité des membres en exercice et pouvaient délibérer valablement, faute de quorum à la séance du 06 avril 2023, en conformité avec les articles L 2121.15 et 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a ouvert la séance, Monsieur DUCCELLIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Délibération B-2023-08 : Cession, après signature d'une promesse de vente, à la société SAINT-AGNE IMMOBILIER ou toute personne morale substituée dont elle détiendra le contrôle, de divers biens (terrains bâtis et lots de copropriété), parcelles cadastrées section B n°132, 56, 13 et 12, d'une superficie de 3 094 m², situées 13, 15bis, 17 et 19 avenue Carnot et tous droits indivis rattachés à la parcelle B n°57, dans le périmètre « UH-B » de la ville de CACHAN, au prix total conventionnel total de 6 102 406,18 €.

Nombre de conseillers en exercice	:	8
Présents à la séance	:	4
Représenté	:	1
Votants	:	5
Blancs et nuls	:	0
Ont voté pour	:	5
Ont voté contre	:	0

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF 94)**

**DELIBERATION N° B-2023-08
AU BUREAU SYNDICAL**

Séance du 12 avril 2023

OBJET : Cession, après signature d'une promesse de vente, à la société SAINT-AGNE IMMOBILIER ou toute personne morale substituée dont elle détiendra le contrôle, de divers biens (terrains bâtis et lots de copropriété), parcelles cadastrées section B n°132, 56, 13 et 12, d'une superficie de 3 094 m², situées 13, 15bis, 17 et 19 avenue Carnot et tous droits indivis rattachés à la parcelle B n°57, dans le périmètre « UH-B » de la ville de CACHAN, au prix total conventionnel de 6 102 406,18 €.

LE BUREAU SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.300-5,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 96-3890 en date du 31 octobre 1996 autorisant la création du SAF 94 et agréant ses statuts, n° 2004/4535 en date du 29 novembre 2004 portant modification des statuts du SAF 94, et n° 2017/4524 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts du SAF 94,

Vu la délibération du Comité Syndical du SAF 94 en date du 20 novembre 2012, portant sur l'adoption de ses nouvelles modalités de gestion patrimoniale,

Vu la délibération du Comité Syndical du SAF 94 en date du 30 novembre 2018, approuvant le règlement d'intervention du syndicat et ses modèles de conventions d'étude foncière, d'action foncière et de portage foncier,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SAF 94 en date du 22 septembre 2021, constatant l'élection du Président du SAF 94 et de ses deux Vice-présidents,

Vu la délibération du Comité Syndical du SAF 94 en date du 22 septembre 2021, portant sur la définition du champ des délégations confiées au Président,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de CACHAN en date du 26 janvier 2005, délimitant les 9 périmètres d'intervention foncière de la zone UH, dénommés « A, B, C, D, E, F, G, H, I » et déléguant au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne le droit de préemption urbain sur ces périmètres,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SAF 94 en date du 8 mars 2005, portant accord de principe pour l'intervention du SAF 94 à CACHAN en acquisition et opérations de portage foncier, suite à l'exercice du droit de préemption sur demande du Maire dans les 9 périmètres de la zone UH,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de CACHAN en date du 2 décembre 2010, délimitant l'extension des périmètres d'étude le long des avenues Aristide Briand et Carnot et déléguant le droit de préemption urbain renforcé au SAF 94 sur ces périmètres,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SAF 94 du 14 avril 2011, approuvant le principe d'intervention du SAF 94 dans les périmètres de la zone UH du PLU de la ville de CACHAN, dénommés « A, B, C, D, E, F, G, H, I » en vue de l'acquisition par l'exercice du droit de préemption urbain renforcé, et du portage des biens dans lesdits périmètres,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SAF 94 en date du 23 février 2012, autorisant le Président à signer et exécuter les conventions de portage relatives à l'acquisition par voie de préemption, à la demande de la ville de CACHAN, de tout ou partie des parcelles et des lots de copropriété existants du périmètre « UH-B »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de CACHAN en date du 28 mars 2013, portant sur l'extension du périmètre « UH-B » situé sur l'avenue Carnot initial, incluant notamment la parcelle B n° 12,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SAF 94 en date du 15 mai 2013, approuvant le principe d'intervention du SAF 94 dans le périmètre « B » de la zone UH du PLU de la Ville de CACHAN, et autorisant le Président à signer et exécuter les conventions de portage relatives à l'acquisition par voie de préemption, à la demande de la ville de CACHAN, de tout ou partie des parcelles et des lots de copropriété existants du périmètre « UH-B » étendu,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de CACHAN en date du 8 novembre 2018, approuvant la prorogation du portage foncier des biens acquis par le SAF 94 au sein du périmètre « UH-B », pour deux ans supplémentaires soit jusqu'au 14 septembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de CACHAN en date du 20 mai 2021, approuvant la 2^{ème} prorogation du portage foncier des biens acquis par le SAF 94 au sein du périmètre « UH-B » et des avenants type aux conventions de portage foncier correspondant aux 24 biens portés par le SAF 94, pour deux ans supplémentaires soit jusqu'au 14 septembre 2023,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SAF 94 en date du 02 juin 2021, approuvant la 2^{ème} prorogation du portage foncier des biens acquis par le SAF 94 au sein du périmètre « UH-B » et des avenants type aux conventions de portage foncier correspondant aux 24 biens portés par le SAF 94, pour deux ans supplémentaires soit jusqu'au 14 septembre 2023,

Vu les opérations 449, 506, 507, 508, 522, 532, 564, 577, 591, 595, 617, 632, 633, 641, 650, 655, 656, 657, 658, 682, 683, 714, 740, 779, relatifs à ces 24 biens (terrains bâtis et lots de copropriété), ci-annexé, par lesquelles le SAF 94 s'est rendu propriétaire, par acte de vente, dans le périmètre « UH-B » :

- parcelle cadastrée section B n°12, lots de copropriété de 21 logements, et tous droits indivis rattachés à la parcelle B n°57,
- parcelle cadastrée section B n°13, terrain de 559 m² avec une maison d'environ 186,36 m² de surface pondérée,
- parcelle cadastrée section B n°132, terrain de 1 690 m² avec une maison,
- parcelle cadastrée section B n°56, terrain de 151 m² avec immeuble composé de commerces en RDC et 2 appartements à l'étage, et tous droits indivis rattachés à la parcelle B n°57,

Vu les lots de copropriété de la parcelle cadastrée section B n°12 et tous droits indivis attachés à la parcelle cadastrée section B n°57 et la parcelle cadastrée section B n°56 et tous droits indivis attachés à la parcelle cadastrée section B n°57, relatifs aux biens, ci-annexé,

Vu les comptes conventionnels de cession relatifs à ces 24 biens, parcelles cadastrées section B n°132, 56, 13 et 12, d'une superficie de 3 094 m², sis 13, 15bis, 17 et 19 avenue Carnot, et tous droits indivis rattachés à la parcelle B n°57, dans le périmètre « UH-B », ci-annexés, représentant un prix total conventionnel de 6 102 406,18 €, dont 5 336 743,08 € de valeur conventionnelle, 218 813,09 € de rémunération du SAF 94 et 546 850 € de subvention à restituer à la Ville de CACHAN,

Vu la lettre d'engagement de la Société SAINT-AGNE IMMOBILIER en date du 20 février 2023, confirmant au SAF 94 son intérêt de se porter acquéreur desdits biens, au prix total conventionnel de 6 102 406,18 €,

Vu la saisine de France Domaine en date du 20 février 2023, pour laquelle aucun avis ne nous est parvenu dans le délai réglementaire d'un mois, l'avis est réputé donné, en application de l'article R 4111-4 du CG3P,

Considérant que le secteur « UH-B » constitue une des opérations de construction prioritaire de la Ville de CACHAN,

Considérant le projet communal, porté par l'opérateur SAINT-AGNE IMMOBILIER, qui se constituera d'environ 86 logements, un local d'activité reposant sur un niveau de sous-sol, dont 42 logements en accession à la propriété, 19 logements sociaux type PLUS, et une pension de famille de 25 chambres avec des locaux communs et d'un local d'activité au rez-de-chaussée,

Considérant que la délibération autorisant le SAF 94 à céder lesdits biens à la Société SAINT-AGNE IMMOBILIER ou toute personne morale substituée dont elle détiendra le contrôle, au prix total conventionnel de 6 102 406,18 €, est inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal de la ville de CACHAN du 13 avril 2023,

Considérant que par conséquent, il convient de céder les 24 biens situés sur les parcelles cadastrées section B n°132, 56, 13 et 12, et tous droits indivis rattachés à la parcelle B n°57 à l'opérateur SAINT-AGNE IMMOBILIER ou toute personne morale substituée dont elle détiendra le contrôle, et de signer une promesse de vente au préalable,

Sur le rapport n° B 2023 - 08 au Bureau Syndical.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Approuve les montants conventionnels de cession récapitulés et détaillés par opération dans le tableau ci-annexé à la présente.

Article 2 : Décide la cession, après signature d'une promesse de vente, à la Société SAINT AGNE IMMOBILIER ou toute personne morale substituée dont elle détiendra le contrôle, des parcelles cadastrées section B n°132, 56, 13 et 12, d'une superficie de 3 094 m², sis 13, 15bis, 17 et 19 avenue Carnot, et tous droits indivis rattachés à la parcelle B n°57, dans le périmètre « UH-B », représentant un prix total conventionnel de 6 102 406,18 €, dont 5 336 743,08 € de valeur conventionnelle et 218 813,09 € de rémunération du SAF 94,

Article 3 : Dit que la somme de 546 850 €, correspondant au total des subventions communales versées par la Ville de CACHAN lors de l'acquisition des biens objet, sera restituée à la Ville,

Article 4 : Dit que les prix des biens tels que détaillés dans les comptes annexés pourront être augmenté de la TVA en fonction de la fiscalité applicable.

Article 4 : Habilité son Président, un Vice-président ou toute personne habilitée par les statuts du SAF94, à parapher et revêtir de sa signature, la promesse de vente, puis l'acte de vente, à intervenir entre le SAF 94 et la Société SAINT-AGNE IMMOBILIER ou toute personne morale substituée dont elle détiendra le contrôle, ainsi que tout acte afférent à ladite cession.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 094-259400984-20230412-B_2023_08-DE



Article 5 : une ampliation sera envoyée à :

- M. le Préfet,
- M. le Maire de CACHAN,
- M. le Gérant de SAINT-AGNE IMMOBILIER.

**Le Président,
Jacques Alain BENISTI**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'République Française' at the top, 'SAF'94' in the center, and 'Département du Val-de-Marne' at the bottom.

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 13 Av Carnot
Operation 449 code 23492

Cadastre : B n°132 Superficie : 1690 m²
 Décision d'acquisition en date du : **05/04/2012**
 Date convention du portage : **26/04/2012**
 Extinction le : **14/09/2023**

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	1 507 000,00	Participation de la commune	150 700,00
Frais d'actes	17 596,11	Affectation fonds propres SAF	1 373 896,11
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	0,00
TOTAL	1 524 596,11	TOTAL	1 524 596,11
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	1 524 596,11	Subvention de la collectivité	150 700,00
		Valeur conventionnelle des biens	1 373 896,11
		Actualisation prix de cession (17%)	1 607 458,45
		Rémunération du SAF	60 983,84
		Réintégration subvention collectivité à restituer	150 700,00
		total	1 819 142,29
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	1 819 142,29

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 506 code 23493

Cadastre : B n°12 -lots 2, 38 et 49 Superficie : 29 m²
Décision d'acquisition en date du : 16/05/2013
Date convention du portage : 23/12/2013
Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	129 000,00	Participation de la commune	12 900,00
Frais d'actes	2 806,09	Affectation fonds propres SAF	25 800,09
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	93 106,00
TOTAL	131 806,09	TOTAL	131 806,09
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	131 806,09	Subvention de la commune	12 900,00
		Valeur conventionnelle des biens	118 906,09
		Actualisation prix de cession (15,38%)	137 193,85
		Rémunération du SAF	5 272,24
		Réintégration subvention commune à restituer	12 900,00
		total	155 366,09
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	155 366,09



SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 507 code 23494

Cadastre : B 12 - lots 10, 11 et 36 Superficie : 43,23 m²
 Décision d'acquisition en date du : 28/05/2013
 Date convention du portage : 23/12/2013
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	176 000,00	Participation de la commune	17 600,00
Frais d'actes	3 131,44	Affectation fonds propres SAF	35 200,44
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	126 331,00
TOTAL	179 131,44	TOTAL	179 131,44
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	179 131,44	Subvention de la commune	17 600,00
		Valeur conventionnelle des biens	161 531,44
		Actualisation du prix de cession (15,38%)	186 374,98
		Rémunération du SAF	7 165,26
		Réintégration subvention commune à restituer	17 600,00
		total	211 140,24
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	211 140,24

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 508 code 23495

Cadastré : B n°12 -lots 18 et 40 - Superficie : 27,03 m²
Décision d'acquisition en date du : 19/06/2013
Date convention du portage : 23/12/2013
Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	136 000,00	Participation de la commune	13 600,00
Frais d'actes	2 724,81	Affectation fonds propres SAF	27 199,81
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	97 925,00
TOTAL	138 724,81	TOTAL	138 724,81
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	138 724,81	Subvention de la commune	13 600,00
		Valeur conventionnelle des biens	125 124,81
		Actualisation prix de cession (14,88%)	143 743,38
		Rémunération du SAF	5 548,99
		Réintégration subvention commune à restituer	13 600,00
		total	162 892,37
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	162 892,37

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 522 code 23496

Cadastre : B n°12 - lot 8 - Superficie : 14 m²
 Décision d'acquisition en date du : 14-août-13
 Date convention du portage : 03/07/2014
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	74 000,00	Participation de la commune	7 400,00
Frais d'actes	2 204,14	Affectation fonds propres SAF	15 154,14
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	53 650,00
TOTAL	76 204,14	TOTAL	76 204,14
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	76 204,14	Subvention de la commune	7 400,00
		Valeur conventionnelle des biens	68 804,14
		Actualisation prix de cession (13,75%)	78 264,71
		Rémunération du SAF	3 048,17
		Réintégration subvention commune à restituer	7 400,00
		total	88 712,88
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	88 712,88

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 532 code 23497

Cadastré : B n°12 - lots 24 et 39 - Superficie : 27,01 m²
 Décision d'acquisition en date du : 01/10/2013
 Date convention du portage : 23/12/2013
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	120 000,00	Participation de la commune	12 000,00
Frais d'actes	2 804,38	Affectation fonds propres SAF	24 000,38
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	86 804,00
TOTAL	122 804,38	TOTAL	122 804,38
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	122 804,38	Subvention de la commune	12 000,00
		Valeur conventionnelle des biens	110 804,38
		Actualisation prix de cession (14,75%)	127 148,03
		Rémunération du SAF	4 912,18
		Réintégration subvention commune à restituer	12 000,00
		total	144 060,21
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	144 060,21

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 564 code 23498

Cadastré : B n°12 -lots 3,42 et 50 - Superficie : 43 m²
 Décision d'acquisition en date du : 14/10/2014
 Date convention du portage : 18/12/2014
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	200 000,00	Participation de la commune	20 000,00
Frais d'actes	3 531,36	Affectation fonds propres SAF	38 531,36
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	145 000,00
TOTAL	203 531,36	TOTAL	203 531,36
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	203 531,36	Subvention de la commune	20 000,00
		Valeur conventionnelle des biens	183 531,36
		Rémunération du SAF	8 141,25
		Réintégration subvention commune à restituer	20 000,00
		total	211 672,61
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	211 672,61

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 577 code 23499

Cadastré : B n°12 - lot 22 - Superficie : 15,3 m²
 Décision d'acquisition en date du : 07/04/2015
 Date convention du portage : 28/09/2015
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	93 000,00	Participation de la commune	9 300,00
Frais d'actes	3 363,40	Affectation fonds propres SAF	13 046,40
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	74 017,00
TOTAL	96 363,40	TOTAL	96 363,40
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	96 363,40	Subvention de la commune	9 300,00
		Valeur conventionnelle des biens	87 063,40
		Rémunération du SAF	3 854,54
		Réintégration subvention commune à restituer	9 300,00
		total	100 217,94
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	100 217,94

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 591 code 234910

Cadastre : B n°12 - lot n°21 - Superficie : 18,60 m²
 Décision d'acquisition en date du : 01/09/2015
 Date convention du portage : 18/12/2015
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	93 000,00	Participation de la commune	9 300,00
Frais d'actes	2 456,98	Affectation fonds propres SAF	19 196,98
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	66 960,00
TOTAL	95 456,98	TOTAL	95 456,98
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	95 456,98	Subvention de la commune	9 300,00
		Valeur conventionnelle des biens	86 156,98
		Rémunération du SAF	3 818,28
		Réintégration subvention commune à restituer	9 300,00
		total	99 275,26
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	99 275,26

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 595 code 234911

Cadastre : B n°12 - lots 1,27 et 48 -Superficie : 28,75 m²
 Décision d'acquisition en date du : 01/10/2015
 Date convention du portage : 26/10/2015
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	102 000,00	Participation de la commune	10 200,00
Frais d'actes	2 617,00	Affectation fonds propres SAF	20 400,00
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	74 017,00
TOTAL	104 617,00	TOTAL	104 617,00
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	104 617,00	Subvention de la commune	10 200,00
		Valeur conventionnelle des biens	94 417,00
		Rémunération du SAF	4 184,68
		Réintégration subvention commune à restituer	10 200,00
		total	108 801,68
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	108 801,68

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 17 Av Carnot
Operation 617 code 234912

Cadastre : B n°56 Superficie : 151 m²
 Décision d'acquisition en date du : 03/05/2016
 Date convention du portage : 07/07/2016
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	360 000,00	Participation de la commune	36 000,00
Frais d'actes	8 598,51	Affectation fonds propres SAF	71 999,51
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	260 599,00
TOTAL	368 598,51	TOTAL	368 598,51
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	368 598,51	Subvention de la commune	36 000,00
		Valeur conventionnelle des biens	332 598,51
		Rémunération du SAF	11 057,96
		Réintégration subvention commune à restituer	36 000,00
		total	379 656,47
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	379 656,47

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 632 code 234913

Cadastre : B n°12 - lots 15, 16 et 31 - Superficie : 30 m²
 Décision d'acquisition en date du : 16/12/2016
 Date convention du portage : 22/12/2016
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	90 000,00	Participation de la commune	9 000,00
Frais d'actes	2 432,42	Affectation fonds propres SAF	18 000,42
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	65 432,00
TOTAL	92 432,42	TOTAL	92 432,42
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	92 432,42	Subvention de la commune	9 000,00
		Valeur conventionnelle des biens	83 432,42
		Rémunération du SAF	3 697,30
		Réintégration subvention commune à restituer	9 000,00
		total	96 129,72
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	96 129,72

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 633 code 234914

Cadastre : B n°12 - lots 12 et 32 - Superficie : 18,92 m²
 Décision d'acquisition en date du : 16/12/2016
 Date convention du portage : 25/01/2017
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	93 000,00	Participation de la commune	9 300,00
Frais d'actes	2 167,02	Affectation fonds propres SAF	18 907,02
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	66 960,00
TOTAL	95 167,02	TOTAL	95 167,02
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	95 167,02	Subvention de la commune	9 300,00
		Valeur conventionnelle des biens	85 867,02
		Rémunération du SAF	3 806,68
		Réintégration subvention commune à restituer	9 300,00
		total	98 973,70
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	98 973,70

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 641 code 234915

Cadastre : B n°12 -lot 26 - Superficie : 16,55 m²
 Décision d'acquisition en date du : 27/04/2017
 Date convention du portage : 16/05/2017
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	60 000,00	Participation de la commune	6 000,00
Frais d'actes	2 133,05	Affectation fonds propres SAF	12 000,05
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	44 133,00
TOTAL	62 133,05	TOTAL	62 133,05
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	62 133,05	Subvention de la commune	6 000,00
		Valeur conventionnelle des biens	56 133,05
		Rémunération du SAF	2 485,32
		Réintégration subvention commune à restituer	6 000,00
		total	64 618,37
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	64 618,37

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 650 code 234916

Cadastre : B n°12 - lot n°25 - Superficie : 13,61 m²
 Décision d'acquisition en date du : 19/10/2017
 Date convention du portage : 14/11/2017
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	72 500,00	Participation de la commune	7 250,00
Frais d'actes	2 159,98	Affectation fonds propres SAF	15 209,98
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	52 200,00
TOTAL	74 659,98	TOTAL	74 659,98
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	74 659,98	Subvention de la commune	7 250,00
		Valeur conventionnelle des biens	67 409,98
		Rémunération du SAF	2 986,40
		Réintégration subvention commune à restituer	7 250,00
		total	77 646,38
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	77 646,38

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 655 code 234917

Cadastre : B n°12 - lots 5 et 45 - Superficie : 17 m²
 Décision d'acquisition en date du : 13/12/2017
 Date convention du portage : 02/01/2018
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	85 000,00	Participation de la commune	8 500,00
Frais d'actes	2 314,09	Affectation fonds propres SAF	17 614,09
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	61 200,00
TOTAL	87 314,09	TOTAL	87 314,09
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	87 314,09	Subvention de la commune	8 500,00
		Valeur conventionnelle des biens	78 814,09
		Rémunération du SAF	3 492,56
		Réintégration subvention commune à restituer	8 500,00
		total	90 806,64
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	90 806,64

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 656 code 234918

Cadastre : B n°12 - lots 7, 28 et 47 - Superficie : 32,17 m²

Décision d'acquisition en date du : 13/12/2017

Date convention du portage : 18/01/2018

Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	140 000,00	Participation de la commune	14 000,00
Frais d'actes	2 827,84	Affectation fonds propres SAF	28 027,84
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	100 800,00
TOTAL	142 827,84	TOTAL	142 827,84
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	142 827,84	Subvention de la commune	14 000,00
		Valeur conventionnelle des biens	128 827,84
		Rémunération du SAF	5 713,11
		Réintégration subvention commune à restituer	14 000,00
		total	148 540,97
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	148 540,97



SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 657 code 234919

Cadastre : B n°12 - lots 9 et 41 - Superficie : 27,50 m²
 Décision d'acquisition en date du : 13/12/2017
 Date convention du portage : 18/01/2018
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	128 000,00	Participation de la commune	12 800,00
Frais d'actes	2 531,41	Affectation fonds propres SAF	25 571,41
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	92 160,00
TOTAL	130 531,41	TOTAL	130 531,41
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	130 531,41	Subvention de la commune	12 800,00
		Valeur conventionnelle des biens	117 731,41
		Rémunération du SAF	5 221,26
		Réintégration subvention commune à restituer	12 800,00
		total	135 752,67
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	135 752,67

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 658 code 234920

Cadastre : B n°12 - lot n°17 - Superficie : 14,80 m²
 Décision d'acquisition en date du : 13/12/2017
 Date convention du portage : 18/01/2018
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	68 000,00	Participation de la commune	6 800,00
Frais d'actes	2 113,40	Affectation fonds propres SAF	14 353,40
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	48 960,00
TOTAL	70 113,40	TOTAL	70 113,40
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	70 113,40	Subvention de la commune	6 800,00
		Valeur conventionnelle des biens	63 313,40
		Rémunération du SAF	2 804,54
		Réintégration subvention commune à restituer	6 800,00
		total	72 917,94
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	72 917,94

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 682 code 234921

Cadastré : B n°12 Superficie : 41 m²
 Décision d'acquisition en date du : 16/10/2018
 Date convention du portage : 30/11/2018
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	185 000,00	Participation de la commune	18 500,00
Frais d'actes	3 102,64	Affectation fonds propres SAF	36 402,64
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	133 200,00
TOTAL	188 102,64	TOTAL	188 102,64
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	188 102,64	Subvention de la commune	18 500,00
		Valeur conventionnelle des biens	169 602,64
		Rémunération du SAF	7 524,11
		Réintégration subvention commune à restituer	18 500,00
		total	195 626,75
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	195 626,75

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 683 code 234922

Cadastre : B n°12 - lots n°14 et 29 - Superficie : 27,65 m²

Décision d'acquisition en date du : 11/12/2018

Date convention du portage : 09/07/2019

Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	132 000,00	Participation de la commune	13 200,00
Frais d'actes	2 521,16	Affectation fonds propres SAF	26 281,16
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	95 040,00
TOTAL	134 521,16	TOTAL	134 521,16
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	134 521,16	Subvention de la commune	13 200,00
		Valeur conventionnelle des biens	121 321,16
		Rémunération du SAF	5 380,85
		Réintégration subvention commune à restituer	13 200,00
		total	139 902,01
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	139 902,01

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 714 code 234923

Cadastre : B n°12 - lots n°4, 43 et 44 - Superficie : 31,43 m²
 Décision d'acquisition en date du : 11/10/2019
 Date convention du portage : 16/10/2019
 Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	150 000,00	Participation de la commune	15 000,00
Frais d'actes	2 708,86	Affectation fonds propres SAF	29 708,86
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	108 000,00
TOTAL	152 708,86	TOTAL	152 708,86
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	152 708,86	Subvention de la commune	15 000,00
		Valeur conventionnelle des biens	137 708,86
		Rémunération du SAF	6 108,35
		Réintégration subvention commune à restituer	15 000,00
		total	158 817,21
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	158 817,21

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 15Bis Av Carnot
Operation 740 code 234924

Cadastre : B n°12 - lots n°23 et 34 Superficie : 26,38 m²

Décision d'acquisition en date du : 15/10/2020

Date convention du portage : 01/01/1901

Extinction le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	125 000,00	Participation de la commune	12 500,00
Frais d'actes	2 217,56	Affectation fonds propres SAF	114 717,56
Indemnités d'eviction	0,00	Montant de l'emprunt	0,00
TOTAL	127 217,56	TOTAL	127 217,56
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	127 217,56	Subvention de la commune	12 500,00
		Valeur conventionnelle des biens	114 717,56
		Rémunération du SAF	5 088,70
		Réintégration subvention commune à restituer	12 500,00
		total	132 306,26
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		Total à régler au SAF	132 306,26

SAF 94

COMPTE DE CESSION
CACHAN - ZONE UH PERIMETRE B - 19 Av Carnot
Operation 779

Cadastre : B n°13 Superficie : 559 m²

Extinction portage le : 14/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	1 150 000,00	Participation de la commune	115 000,00
Frais d'actes	12 913,00	Affectation fonds propres SAF	219 913,00
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	828 000,00
TOTAL	1 162 913,00	TOTAL	1 162 913,00
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	1 162 913,00	Subvention de la commune	115 000,00
		Valeur conventionnelle des biens	1 047 913,00
		Rémunération du SAF	46 516,52
		Réintégration subvention commune à restituer	115 000,00
		total	1 209 429,52
		Total à régler au SAF	1 209 429,52